

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 26 septembre 2023

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 10

votants : 10

Date d'affichage de la liste des délibérations : 6 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LECORNU Séverine - VANDENAWEELE Guy – LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absents : LEMAITRE Stéphanie – YBERT Valéry – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.2 – Aliénations

Autoriser M. Le Maire à commercialiser la parcelle cadastrée Section A, Numéro 861 (lot n°8) du lotissement Henri Ermice - Délibération n° DEL2023-10-03-

M. Le Maire présente aux conseillers la demande d'acquisition reçue pour la parcelle cadastrée Section A, Numéro 861 (lot n° 8) du lotissement communal Henri Ermice.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération du 22 décembre 2021, n° DEL2021-12-01, fixant les conditions de vente de ce lot,

VU, La demande de pré-réservation du lot n°8 par M. Robert Motysia et son épouse, madame Sylwia Smotarska sur le futur lotissement communal Henri Ermice,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

☞ **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à commercialiser le lot n° 8, parcelle cadastrée Section A, Numéro 861, d'une superficie de 509 m² du futur lotissement Henri Ermice à M. Robert Motysia et son épouse, madame Sylwia Smotarska, domiciliés Am Schmiedekotten 39, 40627 Düsseldorf (Allemagne) pour un montant de 13 193,60 € HT auquel s'ajoute un montant de Tva sur marge de 2 076,40 € soit un total de 15 270,00 € TTC pour cette parcelle et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives se rapportant à cette vente auprès de l'étude notariale de maître Damien LEONARD, basée à Lessay.

Adoptée à la majorité des votants
(10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 5 octobre 2023,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.